

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 7 octobre 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLE - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Olivier FREGEAC représenté par Jean-Pascal GOURNES.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS 010-10435/21/BM

■ Adhésion à l'association "la réserve des arts" pour l'année 2021

MET 21/19490/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'association « la réserve des arts » est une association loi 1901 dont la mission est de collecter et valoriser les rebuts d'activité économiques.

Pour atteindre ses objectifs, l'association propose notamment :

- De collecter ponctuellement ou régulièrement des déchets issus de l'activité économique des entreprises et institutions culturelles du territoire ;
- De sensibiliser auprès des institutions culturelles pour la prévention et la réduction des déchets, de favoriser l'économie circulaire sur les territoires et notamment pour leur permettre par ce biais l'accès à la création ;
- De redistribuer afin de soutenir le secteur culturel en mettant à disposition des adhérents des matériaux de qualité à très bas coûts, tout en prévenant à nouveau la production de déchets.

Cette association est donc une ressource importante pour le Centre d'art contemporain dans le recyclage de ses matériaux utilisés lors de ses mises en scénographie de ses expositions.

Le Centre d'art contemporain organise des expositions collectives et monographiques où les artistes sont invités à mettre en valeur leurs œuvres dans une scénographie adaptée et partagée.

Cela implique l'achat régulier de matériaux comme le bois, le plexiglass, des sols ou tous autres éléments. Parmi ces éléments, beaucoup seront utilisés une seule fois et donc stockés ou voire jetés.

Il est important dans une démarche éco responsable de pouvoir permettre à d'autres structures d'acquérir à des prix modiques des matériaux afin qu'ils soient réutilisés par d'autres structures.

Signé le 7 Octobre 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Le montant de la cotisation annuelle, s'élève pour l'année 2021 à 70 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° CSGE 002-3396/17/CM du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence du 14 décembre 2017 relative à la politique culturelle métropolitaine fixant notamment ses objectifs ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que pour permettre au Centre d'art contemporain et aux autres établissements culturels du Territoire Istres-Ouest Provence d'adhérer à l'association « la réserve des arts » pour le recyclage de ses matériaux non utilisés ;
- Qu'il convient d'approuver la cotisation annuelle, d'un montant de 70 euros (soixante-dix euros), pour l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à cette association au titre de l'année 2021.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés l'adhésion de la Métropole-Aix-Marseille-Provence à l'association « la réserve des arts » pour l'année 2021 ainsi que le règlement de la cotisation afférente, d'un montant de 70 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits dans le budget principal de Territoire Istres-Ouest Provence, chapitre 011, nature 6281.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Culture, Innovation numérique

Daniel GAGNON

Signé le 7 Octobre 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021